

## Bachelier - Instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Gosselies</b> Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : <a href="mailto:peda.gosselies@helha.be">peda.gosselies@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Education corporelle et psychomotricité 3			
Code	PEPS3B82PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Nathalie ANDRE</b> ( <a href="mailto:nathalie.andre@helha.be">nathalie.andre@helha.be</a> ) HELHa Gosselies <b>Raymond ANDRE</b> ( <a href="mailto:andrer@helha.be">andrer@helha.be</a> ) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Micheline SCHLIKKER</b> ( <a href="mailto:micheline.schlikker@helha.be">micheline.schlikker@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Education Corporelle et Psychomotricité sont les sujets directeurs de cette 4<sup>ème</sup> UE disciplinaire qui finalise la formation de base dans ce domaine et donnera accès au titre de "Maitre Spécial en psychomotricité". On y poursuit et affine le travail amorcé au bloc 1 et 2 avec les futur(e)s enseignant(e)s au niveau des SAVOIRS, SAVOIR FAIRE et SAVOIR ETRE liés au développement harmonieux de l'enfant en lien avec les apprentissages scolaires.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes)

pour construire une action réfléchie

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

### **Acquis d'apprentissage visés**

1. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques vus lors des blocs 1,2,3, d'utiliser les activités psychomotrices pour répondre au besoin de mouvement de l'enfant, comme aide à la gestion de groupe, pour développer leur motricité fine et leur autonomie ainsi que comme support aux apprentissages et ce tant lors des cours de développement corporel qu'en classe.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de proposer une programmation et planifier les apprentissages développant les notions et compétences de développement corporel et psychomotricité liées au programme et aux contraintes du terrain.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'avoir une vue d'ensemble sur les divers courants et pratiques possible, pourra remettre ses pratiques en question et se positionner en tant que professionnel.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEPS3B82PSA Éducation corporelle et psychomotricité 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B82PSA Éducation corporelle et psychomotricité 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Néant**

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier - Instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [peda.braine@helha.be](mailto:peda.braine@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation corporelle et psychomotricité			
Code	6_PEPS3B82PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ANDRE ( <a href="mailto:nathalie.andre@helha.be">nathalie.andre@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours vise à développer l'autonomie des étudiants quant à leur choix méthodologiques et didactiques surbase de leur bagage théorique des 2 années précédentes.

A l'issue de ce cours l'étudiant sera capable d'utiliser les activités psychomotrices pour répondre au besoin de mouvement de l'enfant, comme aide à la gestion de groupe, pour développer leur motricité fine et leur autonomie ainsi que comme support d'apprentissage dans d'autres domaines et ce tant lors des cours de DC qu'en classe.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ce cours l'étudiant sera capable de:

- Utiliser à bon escient les savoirs didactiques et pédagogiques liés au développement corporel et à la psychomotricité.
- Avoir une vue d'ensemble sur les divers courants et pratiques possible.
- Mobiliser ses connaissances liées à la psychomotricité et au développement corporel dans des activités d'apprentissages dans d'autres domaines

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Travail d'adaptation et de réflexivité sur les méthodologies Bac1 et 2.
- Motricité fine et psychomotricité: implications sur le "savoir écrire".
- Relaxation.
- Approfondissement : structuration spatiale et temporelle.
- Exploitation classe de dépaysement (Mozet).
- L'expression corporelle sur musique.
- Sensibilisation à la sécurité (prévention).
- Reflexion sur la programmation des cours Maître Spéciaux en psychomotricité

#### Démarches d'apprentissage

- Mobilisation des savoirs et investissement dans des activités d'apprentissage (Stage spécifique).
- Mise en situation (Mozet).
- La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous forme magistrale, tantôt sous forme interactive au départ du vécu commun.
- Travaux de recherche

### Dispositifs d'aide à la réussite

- ° Des séances de questions-réponses sont organisées régulièrement: à la fin de chaque module, lors des retours de stage.
- ° L'organisation pratique-théorie du cours donne du sens à la matière envisagée.
- ° Travaux de mise en pratique ou de recherche pour mettre en applications les aspects travaillés.

### Ouvrages de référence

- ° La psychomotricité au service de l'enfant,...." ; outils pour enseigner , éd De Boeck
- ° Revues EPS1, éd; EPS 1995-2015
- ° Psychomotricité à l'école maternelle –Les situations motrices au service du développement de l'enfant, Frédérique WAUTERS-KRINGS, outils pour enseigner, éd De Boeck2009.

### Supports

- ° Un livre: La psychomotricité au service de l'enfant, l'adolescent et de l'adulte. B Delivière et L. Staes, Outils pour enseigner, éd. De Boeck 6ième édition.
- ° Des notes structurées sur les nouvelles techniques sont distribuées au moment opportun;
- ° La prise de note est essentielle pour rendre compte de l'ensemble des échanges spécifiques réalisé au cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'implication lors des cours et recherches est prise en compte dans la production journalière.

Examen écrit et oral visent à vérifier l'intégration de l'ensemble des concepts et savoirs liés à l'ensemble de la formation ainsi que la capacité des étudiants à les mobiliser de manière intégrative.

En Q3 l'examen écrit pourra s'appuyer selon convention sur des travaux (recherche, production personnelles,...) réalisé à cette fin.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	10	Evc + Trv	20		
Période d'évaluation	Eve	40	Exm	30	Trv + Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).